

## Avis public



### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 2 MAI 2023, À 18H30

#### PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE (RCA 40), AFIN D'ENCADRER LES DIFFÉRENTS TYPES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 4 avril 2023, le premier projet de règlement RCA 40-50 intitulé «Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) afin d'encadrer les différents type d'hébergement touristique».

Ce projet de règlement a pour principal objet d'ajouter des définitions sur les types d'hébergement touristique et d'interdire toute forme d'hébergement touristique dans une habitation.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou et est encadré par une procédure référendaire spécifique, précisée à l'article 23 de la Loi sur l'hébergement touristique (c. H-1.01).

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le conseil tiendra une assemblée de consultation publique sur ce projet le 2 mai 2023 à 18h30, à la Mairie d'Anjou au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez consulter le lien suivant : [Assemblées publiques de consultation à Anjou](#) ou contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

7171, rue Bombardier, 2<sup>e</sup> étage  
(Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30)  
Téléphone : 514-493-8086  
Courriel à [amenagement.urbain@montreal.ca](mailto:amenagement.urbain@montreal.ca)

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 avril 2023

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement